

## Le don par assurance-vie

Le don d'une police d'assurance vie est une façon simple de faire un don substantiel pour contribuer à la pérennité de la Basilique-cathédrale Saint-Michel et l'Archevêché de Sherbrooke.

Cette planification d'un don par assurance vie vous permet de contribuer de manière significative pour la préservation de cet important joyau du patrimoine religieux, historique, artistique et architectural pour les générations à venir.

Il existe trois façons de structurer un don par assurance vie à la **Fondation Louis-Napoléon Audet** :

### 1. En Désignant la Fondation Louis-Napoléon Audet comme bénéficiaire

Vous conservez la propriété de la police, continue de payer les primes et nommez la **Fondation Louis-Napoléon Audet** comme bénéficiaire dans à votre police d'assurance vie existante ou d'une nouvelle, ou encore dans votre testament.

Noter que lorsque vous nommez la Fondation dans votre testament, le délai de transmission du capital assuré devra suivre les délais de la liquidation. Alors que, lorsque vous la nommer directement à la police, le capital sera versé directement par l'assureur, ce qui évite des délais et permet l'émission du reçu pour don immédiatement.

Vous pouvez également nommer la Fondation Louis-Napoléon Audet comme bénéficiaire en totalité ou en partie, et même en substitut d'un héritier qui vous aurait précédé.

À votre décès, le produit de l'assurance est versé directement à la Fondation et votre succession recevra un reçu officiel de don pour fins fiscales venant diminuer les impôts à payer.

Il est important de faire la vérification de l'existence ou non d'une valeur de rachat afin d'éviter un revenu imposable. Votre comptable ou votre planificateur financier saura répondre à cette question et vous confirmer si le reçu pour don viendra annuler l'impôt le cas échéant.

## 2. En cédant la propriété d'une police existante à la Fondation Louis-Napoléon Audet

Vous transférez la propriété de votre police à la Fondation Louis-Napoléon Audet afin qu'elle devienne propriétaire et bénéficiaire. Vous recevrez un reçu pour don correspondant à la juste valeur marchande de la police. Cette valeur doit être établie par un actuaire indépendant.

De plus, s'il y a des primes à payer et que vous continuez de payer les primes, vous recevrez également un reçu pour don annuellement correspondant à la valeur des primes payées.

## 3. En adhérant à une nouvelle police à la Fondation Louis-Napoléon Audet

Vous souscrivez à une nouvelle police et la Fondation Louis-Napoléon Audet en est le propriétaire et le bénéficiaire. Les primes annuelles que vous payerez seront considérées comme des dons et seront admissibles à un reçu pour dons.

## Avantages du don par assurance vie

- **Avantages fiscaux :** Selon la structure choisie, vous ou votre succession peut bénéficier de crédits d'impôt substantiels.
- **Effet de levier :** Un don relativement modeste en primes peut générer un capital important au profit de la Fondation Louis-Napoléon Audet.
- **Souplesse :** Vous pouvez choisir la structure qui convient le mieux à votre situation financière et à vos objectifs philanthropiques.
- **Planification successorale :** Ce type de don n'affecte pas votre succession de manière importante, car il ne réduit pas les actifs disponibles pour les héritiers avant le décès.

## Points à considérer

- Il est conseillé de consulter un conseiller financier ou un planificateur successoral pour déterminer la stratégie la plus appropriée selon votre situation.
- Le choix de la structure du don (bénéficiaire vs. propriété) a des implications fiscales différentes.



Fondation  
**Louis-Napoléon Audet**

Pour en savoir plus, nous vous invitons à  
communiquer avec nous.

Nous pouvons vous accompagner et répondre à vos  
questions tout au long de vos démarches et réflexions  
et ce, en toute confidentialité.

### Courriel

Téléphone 819 678-8447

130, rue de la Cathédrale

Sherbrooke, QC J1N 4M1

[www.flna.org](http://www.flna.org)